

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2022 à 19 H 30

Date de convocation : 03 janvier 2022

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Louis Brillet, Mme Béatrice Le Belleguic, M. Roger Barré, M. Antoine Lucas, M. Arsène Lunel, M Jérôme Martins, Mme Martine Guérif,

Absent excusé : M. Guillaume Duval, Mme Anaïs Degremont

Absent : M. Bruno Heudiard

*

✿ **VALIDATION AUDIT ENERGIE** : délibération n° 2022001

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Le Conseil en Energie Partagé (CEP) du Pays des Vallons de Vilaine accompagne les collectivités locales dans le suivi et la réduction de leurs consommations énergétiques.

Suite à l'appel à projet, la commune de La Couyère a été retenue, et souhaite faire réaliser un audit énergétique par un bureau d'étude thermique pour le bâtiment de la mairie et de la Maison pour Tous.

Les prestations décrites dans ce cahier des charges ont pour objectif une analyse détaillée et critique de l'enveloppe thermique du/des bâtiments et de ses systèmes énergétiques (chauffage, ECS, éclairage, etc.). Ce travail sera réalisé par le prestataire retenu.

Celle-ci doit permettre d'identifier l'ensemble des préconisations d'économie d'énergie, et de construire des scénarios de travaux, chiffrés et argumentés, correspondant aux objectifs demandés.

L'audit doit permettre à la collectivité d'avoir, pour chacun des scénarios demandés, une vision claire sur les investissements à réaliser mais aussi une analyse du coût global d'exploitation sur 30 ans incluant la maintenance, l'exploitation, les investissements nécessaires et l'énergie l'actualisée. Pour ce faire une simulation Thermique Dynamique est sera nécessaire.

La validation de cet audit ne se fera qu'après vérification des devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en place de cet audit.

✿ **VIREMENT DE CREDIT BUDGET LOTISSEMENT** : délibération n° 2022002

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer des écritures de fin d'année concernant l'intégration de différents comptes dans les coûts de production dans le budget lotissement.

Ainsi, les comptes du budget doivent être modifiés comme suit :

Dépenses :

Chapitre 043 : compte 608 : 300 €

Recettes :

Chapitre 043 : compte 791 : 260 €

Chapitre 043 : compte 796 : 40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce virement de crédit.

✿ **MISE EN PLACE DES 1 607 H DE TRAVAIL ANNUEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE** : délibération n° 2022003

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) et est calculée comme suit :

Nombre de jours annuel	: 365 jours
Repos hebdomadaire (2 jours x 52 semaines)	: - 104 jours
Congés annuels	: - 25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	: - 8 jours
Nombre de jours travaillés = nombre de jours x 7 heures	: 1 596 heures arrondi à 1 600 heures
Journée de solidarité	: 7 heures
Total	: 1 607 heures

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le temps de travail des agents de la commune.

✿ **CONTRÔLE PASS SANITAIRE ACCES BIBLIOTHEQUE** : délibération n° 2022004

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2021042 du 06 septembre 2021 concernant l'identité des bénévoles de la bibliothèque autorisés à contrôler le passe sanitaire des personnes venant à la bibliothèque.

Il convient de rajouter les noms des nouvelles personnes bénévoles :

- Mme Alice LE TROADEC, domiciliée 14, rue Jules Ferry - 35320 LA COUYERE,
- Mme Sabine BESSON, domiciliée « La Tremblais » - 35320 LA COUYERE

Ainsi que la salariée :

- Mme Virginie BRIAND, domiciliée 4, rue du chêne de Bretagne – 35130 RANNEE

✿ **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SMICTOM DES PAYS DE VILAINE** : délibération n° 2022005

Madame Christine GARDAN, Présidente, présente le rapport 2020 du SMICTOM. Ce syndicat couvre au 1^{er} janvier 2019, le territoire des trois communautés de communes : vallons de Haute Bretagne Communauté (18 communes), Bretagne porte de Loire Communauté (20 Communes) et une partie du Pays de Redon (6 communes sur un total de 31), ce qui représente un total de 85 099 habitants, soit 35 961 ménages qui bénéficient des services du SMICTOM.

41 367 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2020, ce qui représente 485 kg de déchets par habitant. Les déchets apportés dans les 7 déchetteries et plateformes gérées par le SMICTOM représentent 22 553 tonnes, soit une baisse de 15.35 % par rapport à 2019. La part des déchets végétaux dans les apports collectés reste majoritaire.

Le coût de gestion des déchets représente 90.31 € TTC par habitant (soit 2.52 € supplémentaire par rapport à 2019). La redevance, source principale de financement du SMICTOM, représente 76 % des recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport d'activités du SMICTOM.

*